BOÎTE À OUTILS · OUTIL 1

Animer une réunion du CUP

Chantier Paroisses · mai 2016

*Des pistes pour animer une réunion du CUP (conseil d'unité pastorale) en référence à l'*Acta *du 7 novembre 2014.*

1. Des préalables incontournables pour que le CUP puisse tenir conseil

- Avoir pris connaissance de la mission du CUP, de sa composition et de son fonctionnement (*Acta*, pages 4 et 5).
- Définir l'identité des rôles et responsabilités de chacun : le curé préside ; le modérateur anime ; et le rapporteur rédige le compte rendu et l'envoie à chaque membre.
- Établir les priorités pastorales, si possible en début d'année.
- Rédiger l'ordre du jour sur proposition de l'Équipe pastorale ou, à défaut, du curé en collaboration avec le modérateur ; l'envoyer huit jours à l'avance.
- Établir le calendrier annuel des réunions.
- Assurer la cohérence et la continuité des travaux grâce à la régularité de la présence des membres (ni suppléance, ni tournante).
- S'évaluer annuellement et participer à une journée au vert.
- Publication éventuelle d'extraits de débat ou de décisions prises dans les journaux paroissiaux ou les informations dominicales.

2. Les étapes du déroulement de la réunion

- Accueil des membres du CUP par le président et le modérateur : temps d'échange et partage des nouvelles concernant les communautés ou chacun des membres.
- Temps de prière et/ou de partage biblique, idéalement préparé à tour de rôle.
- Le modérateur fait approuver le PV de la réunion antérieure et veille à l'évaluation des suivis, des actions et des initiatives menées depuis la réunion antérieure. Il introduit l'ordre du jour, éventuellement amendé ou ajusté en fonction des circonstances, et veille au respect de celui-ci. Il gère le timing et une saine répartition de la parole, recentre le débat si nécessaire et le résume ; il ménage des pauses et veille au bon climat des débats. En sollicitant le rapporteur, il synthétise les discussions en termes de délibérations, décisions à mettre en œuvre et dossiers à suivre ; il souligne aussi les responsabilités acceptées par certains membres.

- Le président et le modérateur proposent l'approfondissement de la priorité pastorale inscrite à l'ordre du jour pour concertation ou dirigent la réflexion à partir d'un objectif important avant prise de décision.
- Accueil de tous les divers proposés par les membres du CUP.
- Le modérateur et le président aident à l'établissement de l'ordre du jour du prochain CUP, en étant aussi à l'écoute des desiderata des membres et des communautés.
- Un temps de convivialité est proposé (verre de l'amitié, par exemple).